



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 23 juin 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Soye en Septaine le jeudi 23 juin à 18h45 en session ordinaire et a abordé les sujets suivants :

Présents : Michel TIBAYRENC – Marc PERRONNET - Béatrice ESCUDERO – Valérie CORDEAU – Valérie BLASZKA – Brigitte RENOUIARD (CUENOT) - Anita MARGUERITAT -

Absents :

Céline LAMOINE ayant donné son pouvoir à B.ESCUDEO
Gilles LAUBIER ayant donné son pouvoir à V.BLASZKA
Corinne BOUARD (RATEL) ayant donné son pouvoir à V.CORDEAU
Benoît ROLLAND
Stéphane CHESLET
Jérôme BERTHON

Secrétaire de séance : Marc PERRONNET

1) CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet pour pouvoir y nommer notre agent technique actuellement au grade « d'adjoint technique » à compter du 1^{er} août 2022 suite à l'obtention du concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe spécialité espaces verts.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 371, indice majoré 343.

Il précise que nous restons bien à 2 postes au sein du service technique, soit un temps plein et un à 22 heures/hebdo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois :
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Vote : 10 Pour

2) MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;

- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique...

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par publication papier à la mairie de Soye en Septaine

Vote : 10 Pour

3) COMPETENCE FACULTATIVE CDC LA SEPTAINE :

Considérant que la Communauté de communes la Septaine a voté à l'unanimité pour intégrer dans ses statuts la compétence facultative d'étude, d'installation et de maintenance de matériel de vidéo protection sur le territoire des communes de la Septaine, ainsi que sur les axes et points stratégiques du territoire reconnus par l'étude de gendarmerie,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification statutaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise la Communauté de communes La Septaine à intégrer dans ses statuts la compétence facultative suivante :

L'étude, l'installation et la maintenance de matériel de vidéo protection sur le territoire des communes La Septaine, ainsi que sur les axes et points stratégiques du territoire reconnus par l'étude de gendarmerie,

Vote : 10 Pour

4) DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188 : Autres frais divers	1 600€	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 600€	
D 673 : GFP : Titres annulés ex. antérieurs		1 600€
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 600€

Vote : 10 Pour

5) SIGNATURE CHER EMPLOI ANIMATION

Monsieur le maire propose de passer une convention avec Cher Emploi Animation dans le but de maintenir des activités et manifestations au verger communal en lien étroit avec la commission créer du lien.

Cette convention déterminera la durée, les modalités d'intervention ainsi que les conditions tarifaires et d'adhésion pour les prestations menées.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à celle-ci.

Vote : 10 Pour

6) DIVERS

- **Point sur la vitesse** → Un relevé de vitesse a été effectué fin avril début mai sur deux routes :
 - Route de Crosses : environ 1000 véhicules/jour au total des 2 sens
 - Route de Plaimpied : environ 600 véhicules/jour au total des 2 sens

Les moyennes constatées varient entre 52 et 53 km/h.

Le V85 indique le % de véhicules qui roulent au maximum à la vitesse indiquée, ce qui signifie que 15% roulent plus vite.

Voir tableau joint page 4/4

- **Distributeur à pain** → Nous sommes toujours en contact avec le boulanger de Savigny qui n'a pas pris sa décision.
- **Ecoquartier** → Rencontre avec un responsable de la SEM Territoria qui a expliqué les résultats de leur analyse économique du projet.
Il a expliqué les conséquences d'un choix entre un lotissement et une ZAC.
Ils vont actualiser l'étude sur une base de moins de logements et d'une moyenne de parcelles de l'ordre de 800 M2
20% de la surface totale du terrain consacrés à l'espace public
Le processus sera long et un groupe de travail spécifique devra piloter le projet
- **Enquête publique Coulon** → La venue sur site le 16 juin du cabinet de géomètre pour l'ajustement de limite demandé par un des propriétaires ne permet pas de pouvoir passer l'alignement de la voie dite de Coulon en délibération à ce conseil car nous devons avoir les documents actualisés du géomètre.
- **Remplacement employée communale** → Le recrutement d'un adjoint technique à temps non complet (22h/sem) est en cours pour le remplacement de notre agent actuellement en mise en disponibilité.
Le recrutement d'un contractuel étant impossible sur une vacance de poste, et en l'absence de candidatures de fonctionnaires, l'agent recruté sera nommé stagiaire durant un an puis titularisé.
- **Centre de loisirs Polygone Sud sur Soye** → La CDC la Septaine nous a confirmé le démarrage du centre Loisirs sur notre commune tous les mercredis à compter de septembre 2022. Le recrutement d'animateurs est en cours.
- Hors conseil, le portail CDC pour le périscolaire, cantine et centres de loisirs est en place depuis début juillet sur le site internet de la CDC .
- **RPI** → Le maire demande à la CDC la Septaine de se positionner pour faire avancer la réflexion, en rappelant son souhait que l'école soit intégrée dans un RPI de la Septaine. De nombreux points restent à traiter sur cet éventuel changement : les impacts pour St Just et pour les 4 autres communes du RPI où on s'intégrerait (temps de transport, nombre de classes, nombre de niveaux...)
- **Rentrée scolaire 2022-2023** → L'effectif de l'école de Soye pour la rentrée 2022-2023 est en hausse avec 63 élèves pour 3 classes dont 18 inscriptions en petite section et 32 élèves pour les 2 classes sur St Just.

INFORMATION HORS CONSEIL

- **Civisme** → Le maire rappelle aux utilisateurs du city stade qu'il est interdit d'entrer dans les propriétés privées voisines pour récupérer des balles ou ballons sans l'autorisation des propriétaires.
- **Panneau entrée commune dérobé** → Le panneau indiquant l'entrée de la commune Route de Plaimpied a été dérobé courant juin. Le Centre de Gestion des Routes le remplacera après l'été. En attendant un panneau de limitation de vitesse à 50km/h a été installé.
- **Parcours de santé** → Le parcours forestier traverse une parcelle privée grâce à l'autorisation du propriétaire. Un arrêté va être publié sur l'interdiction de fumer, et les règles à respecter en cas de promenade avec un chien.

- **Urbanisme** → A ce jour et depuis le 01/01/2022, de nombreux dossiers ont été déposés en mairie :
 - 15 Certificats d'urbanisme pour information (vente, succession, information) / 1 certificat d'urbanisme opérationnel
 - 11 déclarations préalables de travaux
 - 5 Permis de construire
 - 1 Permis de démolir
- **Réunion habitants** → Une réunion habitants est prévue à la salle des fêtes vendredi 9 septembre à 18h30

Signature secrétaire de séance
Marc PERRONNET



Signature Maire
Michel TIBAYRENC

